

Délibération n°D20240086

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024

VU l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que des corrections peuvent être apportées au budget primitif par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il se rapporte ;

VU l'instruction codificatrice M.57 arrêtée le 21 décembre 2023 applicable au budget principal ;

VU le Budget Primitif 2024 en cours adopté en séance du conseil municipal du 21 décembre 2023 ;

VU la décision modificative n°1 (budget supplémentaire) adopté en séance du conseil municipal du 27 juin 2024 par délibération n° D20240045 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le budget est un acte prévisionnel et que des ajustements de crédits sont par moments nécessaires pour intégrer les résultats de l'année précédente (budget supplémentaire) ou faire face à des situations nouvelles intervenues depuis son adoption ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser les crédits ouverts au budget principal de la ville ;

CONSIDÉRANT les mouvements prévus tels que portés ci-dessous et dans le tableau complet joint à la présente :

**En section de fonctionnement, le montant total des modifications s'élève à 6 780 €, avec notamment :**

- Enlèvement des déchets de balayuses et broyage des déchets verts : 84 000 € ;
- Ajustement de l'enveloppe des intérêts de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêts, du paiement des premières échéances trimestrielles du dernier contrat : 140 000 € ;

- Diminution de la participation au SDIS après notification du montant définitif (en raison du niveau de population) : - 36 000 € ;
- Autres acquisitions diverses : 13 080 € ;
- Correction de la ligne relative aux dotations aux amortissements désormais calculée au prorata temporis (l'amortissement démarre dès l'acquisition du bien ; auparavant l'amortissement démarrait au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'acquisition du bien) : 200 000 € ;
- Correction du virement à la section d'investissement : - 394 300 €.

**En section d'investissement, le montant total des modifications s'élève à – 497 450 €, avec notamment pour les dépenses :**

- Report des travaux concernant les opérations portant sur le Couvert de Pétanque, le Centre social Jean Moulin, Église Saint Jacques : - 830 000 € ;
- Ajout de crédits pour le passage en 3<sup>ème</sup> catégorie sur l'opération de travaux au bâtiment de Lagabrielle : 70 000 € ;
- Extension de crédits pour le démarrage des études en vue des travaux de création d'une tribune au gymnase Bramerie prévus en 2025 : 50 000 € ;
- Inscription d'une enveloppe de 50 000 € pour les travaux relatifs aux aires de retournement sur les futurs points d'apports volontaires ;
- Complément de crédits de 40 000 € sur l'enveloppe de grosses réparations de bâtiments pour la rénovation de l'alarme du musée du Tabac, ainsi que des travaux nécessaires auprès du service état-civil éducation ;
- Acquisition d'une nacelle « Toucan », d'une imprimante pour le service des peintres en lettres, l'extension des illuminations de Noël et de matériel pour les offices scolaires : 75 000 €
- Autres : 37 850 €.

Et pour les recettes :

- Correction du virement de la section de fonctionnement : - 394 300 € ;
- Enveloppe complémentaire liée aux amortissements : 200 000 € ;
- Correction de l'enveloppe des subventions en raison de la modification du calendrier des travaux : - 310 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 portant sur le Budget Principal de la ville pour l'exercice 2024, conformément aux éléments portés en avant-propos et aux documents joints à la présente.

**Adopté par 31 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 1 OCT. 2024

et de l'affichage en date du - 1 OCT. 2024

d'une durée de deux mois conformément aux

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN

